

être, obtenue au point plus bas comme à celui plus haut, peut-être un quart d'heure plus tard. En traversant le mille d'intervale à mi-chenal, il n'est pas probable que sa qualité puisse devenir sensiblement détériorée par l'effet de l'écoulement local dans les grandes eaux en bas de la Petite Chaudière. Le bournier est entouré d'eau stagnante dans laquelle il dépose ses impuretés et cela n'a pas maintenant d'effet perceptible sur le courant en dehors. Quant à la matière délétère, telle que les vidanges et les égouts, les Commissaires ont le pouvoir de les contrôler et il y aurait danger tôt ou tard, sur chacun des sites s'ils ne l'étaient pas. Le ravin du Pont Pooley offre le moyen de faire écouler toutes ces matières de Rochesterville et du District Ouest en bas de la Chaudière et ainsi conserver la pureté de l'eau dans la Baie Nepean.

Telle que comparée avec la Grande Chaudière, la Petite Chaudière est inférieure sur trois points importants d'où dépend l'efficacité des deux. Ce sont : la hauteur, le barrage, et l'obstruction par la glace. Si la hauteur n'est pas suffisante en aucun temps, ou si le barrage est emporté, ou si la descente du mille est arrêtée par la glace, le pouvoir fait défaut et les travaux deviennent inutiles. Ces considérations, ainsi que l'augmentation du coût de ce projet, n'ont point été mentionnées dans mon rapport de 1869.

Sans abandonner l'immense pouvoir d'eau de la Grande Chaudière avec son barrage inébranlable et sa source d'eau couverte en hiver, il sera toujours praticable de s'assurer d'un approvisionnement d'eau pure comme la Rivière Ottawa peut en fournir, soit en divisant l'écoulement, ou en faisant descendre l'eau de plus haut pour la consommation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

THOS. C. KEEFER,

Ing. de l'Aqueduc d'O.

C. R. CUNNINGHAM, ECR., *Secrétaire,*
Bureau des Commissaires de l'Aqueduc d'Ottawa.